

Département des Pyrénées orientales

**COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire.

Date de convocation : 4 mars 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Philippe DE VOLONTAT, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : M. Didier MALE ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA, Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à Mme Marie DARNER, Messieurs Guy FERNAND, Michel CUGULLERE.

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2022/01/08 : Convention Tremplin pour l'emploi

CONSIDERANT que la commune de BOMPAS participe au chantier d'insertion « Tremplin pour l'emploi » au profit des publics en difficulté d'insertion professionnelle par le repérage et le financement de travaux à confier au chantier sur son territoire ;

CONSIDERANT que ce chantier a pour mission la mise en œuvre du parcours d'insertion professionnelle des ces publics éloignés de l'emploi, ainsi que l'acquisition de savoir-faire à travers la réalisation de travaux d'utilité sociale ;

CONSIDERANT que des travaux d'entretien des espaces naturels et de faucardage (débroussaillage, désherbage, entretien des fossés extérieurs et des terrains communaux) sont réalisés sur la commune et représenteront cette l'année 2 000 heures de travail ;

CONSIDERANT la participation au dit chantier d'insertion de la commune de 18 000€.

CONSIDERANT que dans ce cadre une convention doit être signée entre l'association et la commune pour une durée de 12 mois afin de définir les engagements de chaque partie.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention Tremplin pour l'emploi entre la commune de Bompas et l'association Solidarité Pyrénées – Tremplin pour l'emploi ;

- **D'INSCRIRE** la dépense au Budget Primitif 2022 ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué à signer la présente convention et tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Bompas, le 10 mars 2022

Le Maire,

Laurence AUSINA

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE BOMPAS' with the number '66430' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right, ending above the printed name 'Laurence AUSINA'.

PUBLIÉ LE..... 21 MARS 2022